

Le CCFD et la reconnaissance des acquis

Intervention aux audiences de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation portant sur la reconnaissance des acquis, le 20 janvier 2000 à 9 h 30.

Par Lucie Hogue

Introduction

Madame (Mesdames), Monsieur (Messieurs),

D'entrée de jeu, permettez-nous de vous remercier de nous recevoir aujourd'hui. Je suis Robert Meilleur, directeur du Centre collégial de formation à distance, et voici Lucie Hogue, responsable de projets, dont celui de la reconnaissance des acquis, au Service Recherche et Développement.

Nous souhaitons profiter de notre présence pour vous présenter nos réalisations et nos activités en collaboration avec le réseau collégial pour le développement de la reconnaissance des acquis, de même que notre service à distance de reconnaissance des acquis, ce qu'il est et ce qu'il pourrait être. Auparavant, j'aimerais vous dire quelques mots sur le CCFD

Le Centre collégial de formation à distance

C'est en vertu d'un protocole d'entente qu'en 1991, le ministère de l'Éducation a confié au Collège de Rosemont le mandat de la gestion et du développement du Centre collégial de formation à distance. Le mandat ministériel du Centre découle du Programme collégial de formation à distance. Ainsi, de par ses actions, le Centre doit contribuer à augmenter le niveau de scolarité des Québécois, à accroître l'accessibilité aux études collégiales, à exploiter les technologies de l'information, à améliorer la qualité des apprentissages et à favoriser la mise sur pied d'activités de partenariat.

Le Centre a principalement pour fonction d'offrir, **par la formation à distance**, des programmes d'études collégiales. Le Centre a principalement pour fonction d'offrir, **par la formation à distance**, des programmes d'études collégiales.

Pour ce faire :

- il conçoit, produit, coproduit, évalue, révisé, achète, loue ou vend le matériel pédagogique requis en formation à distance;

- il offre aux établissements d'enseignement collégial, ou à d'autres organismes, des services liés à la formation à distance;
- il réalise les études ou les recherches nécessaires à l'exercice de ses autres fonctions ainsi qu'à la promotion et au développement de la formation à distance.

Aujourd'hui, le Centre offre **près de 200 cours**, dont une vingtaine distribués dans Internet et un cours complet sur cédérom, **deux programmes complets menant au DEC** (Sciences humaines et Techniques administratives, options finance et marketing) et **six attestations** dans les domaines de la gestion agricole, de l'administration et de l'assurance de dommages. Il reçoit annuellement environ 18000 inscriptions-cours. La moyenne d'âge des élèves est de 27 ans, et la répartition varie entre 18 et 65 ans. La clientèle est majoritairement féminine.

Pour la clientèle, tout se transige à distance, sauf l'examen final, passé sous surveillance dans un de nos sites autorisés à travers le Québec (environ cinquante).

Le Centre a amorcé ses activités avec un personnel permanent d'environ quinze personnes. À ce jour, il en comprend près de quarante, sans compter le personnel contractuel (environ 200 personnes) qui assure la conception des cours et le tutorat.

Le CCFD et la reconnaissance des acquis

En ce qui concerne son **apport au réseau collégial en matière de reconnaissance des acquis**, entre 1993 et 1997, le Centre a bénéficié de quelques subventions, provenant soit de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC), soit de la Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT), lui permettant surtout de développer et d'expérimenter des outils d'information et de référence qui peuvent être utilisés à distance par la clientèle du Centre, mais aussi par d'autres collègues.

C'est durant cette période que le Centre a réalisé une étude portant sur la possibilité d'offrir un service à distance de reconnaissance des acquis et d'établir les **éléments d'une mutuelle collaboration** avec le réseau collégial. En voici les principaux :

- Premier élément. C'est à la demande du Ministère que le Centre est devenu le **dépositaire** et le **distributeur officiel du matériel d'évaluation en reconnaissance des acquis** produit par le réseau collégial. Chaque collègue pouvait remettre au Centre ses outils d'évaluation et avoir accès aux produits des autres collègues. À ce jour, le Centre met encore à la disposition du réseau un **catalogue du matériel d'évaluation**, en format imprimé et sur son site Web.
- Deuxième élément. Afin de faciliter l'opération dite "référence de la clientèle", le Centre a produit, en 1995-1996, un **dépliant sur les services de reconnaissance des acquis** offerts par les établissements de formation collégiale (publics et privés). Le dépliant a été distribué non seulement à travers le réseau collégial,

mais aussi à des organismes d'information scolaire et professionnelle, des centres communautaires de référence, des associations professionnelles et des instances d'autres ministères.

- Troisième élément. Pour alléger l'étape de l'accueil, le Centre a coproduit avec le collège Ahuntsic, en 1996-1997, une **version du guide pratique, un outil d'aide au choix du programme de formation** pour la reconnaissance des acquis (Choisir un programme de formation) et une **série de vingt et un fascicules des programmes de formation du secondaire et du collégial** énonçant les principales compétences par secteur de formation. L'ensemble de ces documents a aussi été transmis aux collèges tout comme aux commissions scolaires. Ces documents fournissent à la clientèle toute l'information nécessaire pour faire une demande de reconnaissance des acquis, et ce, avec le minimum d'intervention ou d'aide extérieure.
- Quatrième élément. C'est aussi au cours de cette période que le Centre a offert un **atelier de formation à la mise en œuvre et à l'implantation d'un service à distance de reconnaissance des acquis** à différents intervenants et intervenantes du réseau collégial. Cette activité s'inscrivait dans un projet de perfectionnement collectif dont le collège Ahuntsic était le maître d'œuvre.
- Cinquième élément. À la demande de quelques collèges, nous avons déjà accueilli quelques personnes devant être évaluées en reconnaissance des acquis, dans l'un ou l'autre des **sites d'examen sous surveillance pour la formation à distance**. Cette opération relève davantage d'un "dépannage" plutôt que d'une entente formelle entre institutions dans le but **d'accommoder** des personnes qui ne pouvaient se déplacer hors de leur région.
- Sixième élément. Notre **matériel de formation à distance** est disponible en vente libre, sans inscription. Certains enseignants ou enseignantes achètent le matériel pour leur propre prestation en classe. Quelques fois, le matériel est utilisé pour offrir la **formation manquante**.

Au terme de l'étude de faisabilité, nous avons mis en œuvre le **service à distance de reconnaissance des acquis** du Centre, actif depuis la mi-décembre 1996. Durant la période d'implantation, le CCFD a constitué un comité de suivi formé de la direction du Centre, de la direction du service à la clientèle et de la responsable du dossier de reconnaissance des acquis.

Le suivi portait davantage sur l'utilisation des nouveaux outils (guide pratique, grilles de spécification, fiches de la formation manquante), l'ajout ou la modification de tâches, l'acquisition de nouvelles habiletés, l'intégration d'une nouvelle source de revenus, mais aussi de dépenses.

Les qualités recherchées d'un service à distance de reconnaissance des acquis sont la **crédibilité, l'accessibilité, l'efficacité et l'efficience**.

- La crédibilité sera démontrée si le service reçoit l'assentiment de la clientèle qui voit en lui un service sur lequel elle peut se fier quant aux méthodes et moyens proposés et aux résultats attendus.
- L'accessibilité sera démontrée si le service semble résoudre des difficultés déjà observées relativement à la distance et à la poursuite du projet d'études postsecondaires
- L'efficacité et l'efficience seront démontrées si le service semble pouvoir s'adapter aux besoins connus de la clientèle à distance, tout en arborant des coûts acceptables et exigeant des ressources déjà disponibles au Centre.

Nous avons aussi orienté notre service à distance de reconnaissance des acquis vers des **projets académiques**, la reconnaissance se faisant en vue d'obtenir des unités de cours "à la carte" ou en vue de compléter un programme de formation visant un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales.

À partir de l'ensemble de nos réalisations, nous pouvons affirmer que la reconnaissance des acquis à distance non seulement est viable, mais permet d'offrir un service de qualité, simple, fiable, peu coûteux et respectueux de l'adulte.

Les composantes de notre service à distance de reconnaissance des acquis

Permettez-moi, dès à présent, de vous expliquer les six composantes de notre service à distance de reconnaissance des acquis. Du même souffle, nous aborderons la problématique que nous avons tenté de résoudre. Nous compléterons cette analyse par l'examen des conditions de réussite pour le développement de partenariats avec le réseau collégial et des limites actuelles.

1. La production d'épreuves d'évaluation

- Au départ, il nous faut préciser que nous avons choisi **l'approche d'évaluation** par épreuves écrites ou orales selon les éléments évalués. Puisque nous avons déjà développé une expertise solide en évaluation des apprentissages avec des épreuves pour la formation à distance, cette approche, déjà familière, devait être notre fer de lance pour la reconnaissance des acquis.

Partant du principe que l'évaluation en reconnaissance des acquis doit être équivalente, en forme et en niveau, à celle de la situation académique, nous avons, dès l'automne 1996, amorcé l'élaboration de formes d'examen pouvant être utilisées tant en formation à distance qu'en reconnaissance des acquis. Le Centre a, depuis, **validé ou adapté les examens d'environ soixante-quinze cours de la formation à distance.**

- Pourquoi n'avons nous pas utilisé le portfolio? Ce sont surtout les bilans d'expériences au Québec et dans d'autres provinces canadiennes qui nous ont orientés vers une autre voie.
En effet, nous avons constaté que le portfolio ne convient qu'à très peu de personnes : celles qui désirent réorienter leur carrière ou changer de secteur d'emplois. Ces personnes cherchent à établir leur profil de compétences afin de choisir un nouveau domaine d'emplois où elles pourraient parfaire leurs acquis sans repartir à zéro. Quant au portfolio restreint, ou ciblé dans un domaine particulier, il convient, en théorie, à la personne qui ne souhaite pas changer de domaine d'emplois, mais plutôt cherche à se perfectionner sans négliger ce qu'elle connaît déjà. Quelle que soit la formule utilisée, la principale difficulté de l'approche portfolio, pour la clientèle, consiste à "nommer" ses acquis et à en faire la démonstration par des preuves. Très souvent, la meilleure preuve, et la plus crédible pour l'institution, revient à une épreuve écrite ou orale démontrant les connaissances, ou à une épreuve de produit à réaliser ou à une démonstration incarnée dans le cadre d'un milieu de travail ou simulée dans un laboratoire.
- Quant aux **outils d'évaluation déjà conçus par des collègues** et mis en référence dans le catalogue du matériel d'évaluation, nous avons, malheureusement, réalisé que nous ne pouvions les utiliser, leur qualité étant inégale et leur manque de concordance avec notre matériel pédagogique étant assez prononcé.
En ce qui concerne le partage des outils d'évaluation du réseau collégial, malgré l'incitatif du Ministère auprès des collègues, ces derniers hésitent à transmettre au CCFD le matériel d'évaluation subventionné afin de le rendre accessible à l'ensemble des institutions; le Centre a cessé la mise à jour du catalogue en 1995, faute de recevoir d'autres outils d'évaluation et le budget nécessaire.

Chaque collègue développe ses propres outils de reconnaissance des acquis et assume les coûts de production. Le comportement habituel consiste, alors, à garder pour soi le matériel produit. Les raisons invoquées sont souvent : la crainte que les outils soient mal utilisés ou le soient à d'autres fins que la reconnaissance des acquis, ou encore qu'ils soient connus à un tel point qu'il faille en produire d'autres à plus courte échéance.

- Par ailleurs, le travail isolé de chaque collègue en matière de production d'épreuves donne lieu à des situations où, pour les mêmes cours issus des mêmes programmes, les approches et les contenus évalués diffèrent souvent d'une institution à l'autre : **problème d'équité** pour la clientèle, **problème de référentiels** pour les équivalences entre les formations offertes par les établissements. Chacun préfère donner une couleur

locale à ses instruments. Or, l'approche par compétences devrait servir à rassembler l'évaluation des acquis en un référentiel commun.

- De plus, certains collègues ont tenté la réalisation d'une production collective d'épreuves pour un programme de formation. L'expérience de cette opération, souvent perçue comme longue, lourde et coûteuse par chacun, ne faisait que confirmer l'idée que la **production** d'épreuves nécessite une **méthodologie** rigoureuse et une **équipe d'experts** dans ce domaine. La production de matériel de qualité implique l'intervention de plusieurs types d'expertises (gestion de la production, conception et révision pédagogique, révision de contenu, révision linguistique, édition, impression) que les collègues n'ont pas à leur portée. Conséquences : des épreuves qui n'arborent pas toutes les qualités professionnelles attendues et qui perdent leurs caractéristiques communes, car elles sont personnalisées par les collègues, une fois les travaux de production complétés.
- Finalement, la tarification de la production d'outils d'évaluation n'est pas tellement uniforme d'un collègue à l'autre, les uns y allant d'un montant forfaitaire versé à l'auteur, les autres d'un montant équivalent à l'échelle salariale de l'enseignant ou l'enseignante. Il va de soi que la multiplication des épreuves ne fait qu'augmenter les **coûts de production** de chaque institution.

Proposition pour soutenir le réseau dans la production d'épreuves d'évaluation :

De par son mandat ministériel en formation à distance, le CCFD dispose d'une équipe chevronnée en production de matériel didactique et d'outils d'évaluation tant en formation à distance qu'en reconnaissance des acquis. Le processus de production du CCFD intègre la participation de concepteurs et de réviseurs de contenu qui sont des enseignants et enseignantes provenant du réseau collégial. Son approche tient compte des devis ministériels. L'évaluation est critériée et porte sur la compétence et ses éléments.

Nous croyons qu'il est important que l'évaluation soit équitable et univoque (moyens, mesure, verdict). C'est pourquoi nous développons aussi des guides de correction à l'intention des correcteurs et correctrices.

Présentement, les coûts de production sont fixes et amortis par le nombre de personnes qui s'inscrivent à la reconnaissance des acquis et à la formation à distance.

Nous proposons donc que le Centre devienne le **mandataire du réseau** pour la production d'épreuves de reconnaissance des acquis selon ses normes de production habituelles. Toutefois, pour établir les priorités de développement et aussi de financement, le Centre propose la **création d'un comité aviseur** ayant un rôle et une composition similaires à ceux du comité aviseur en formation à distance.

En formation à distance, les orientations générales et les priorités de développement du Centre sont définies par le Ministère après consultation d'un comité avisé. Ce comité est composé de onze membres, dont trois sont nommés par le Collège de Rosemont et huit, par le Ministre. Au moins trois de ces derniers proviennent du secteur public de l'enseignement collégial et un, du secteur privé.

2. La promotion et la publicité

- Au Centre, la publicité et la promotion du service se font surtout par la présence du guide pratique dans le prospectus de choix de cours et dans une section du site Web (édifice reconnaissance des acquis). Nous avons aussi introduit une capsule d'information sur la reconnaissance des acquis dans une vidéo d'information que nous fournissons avec le matériel de formation à distance adressé à chaque élève nouvellement inscrit au CCFD.

Ce choix médiatique tient compte du fait que le territoire est vaste et que la clientèle est variée. Dans de telles conditions, toute stratégie visant un large éventail de personnes doit introduire des moyens à large diffusion. Si le choix des médias ne manque pas, le financement, lui, manque! Nous avons donc misé sur des moyens à large diffusion, à la limite de nos capacités financières. Toutefois, le public recherché n'est pas suffisamment atteint. Le nombre de demandes de reconnaissance des acquis en fait foi.

- Chaque collège prend à sa charge les coûts de publicité et de promotion dans l'intention de faire connaître son service de reconnaissance des acquis. Il en résulte des coûts élevés par rapport au nombre de personnes rejointes et informées.

Les moyens mis à la portée de chaque collège et du Centre sont modestes, on le voit, compte tenu de l'importance du public visé. Les résultats atteints sont souvent assez décevants. Les collèges réclament un lancement officiel, par le Ministère, de ce service. Et même si l'opération devait avoir lieu, elle n'aurait qu'un effet momentané.

Proposition pour soutenir le réseau dans la promotion et la publicité :

Chaque collège est à même de disposer des moyens mis à sa portée qui pourront révéler des particularités de son service de reconnaissance des acquis. Mais pour faire connaître au public "LA" reconnaissance des acquis en tant que service offert par plusieurs établissements, il faut une **publicité à grande échelle et répétitive par des médias performants**, et, il faut bien le constater, à un coût qu'aucun collège ne peut seul s'offrir.

Grâce à son mandat provincial, le Centre dispose déjà d'un temps d'antenne télévisuelle et utilise annuellement les services d'une firme spécialisée dans le domaine. Mais son financement sert, en toute priorité, à faire connaître la formation à distance.

Nous proposons alors que la promotion et la publicité soit **centralisée** et que le **comité aviseur**, dont il a été question précédemment, fasse ses recommandations au Ministre quant à l'utilisation d'un **budget spécial alloué** à la promotion et à la publicité de la reconnaissance des acquis par des moyens à large portée publique.

3. L'information et le soutien à la formulation d'une demande de reconnaissance des acquis

- L'information à la clientèle peut prendre beaucoup de place dans un service de reconnaissance des acquis. On y accorde beaucoup de temps en explications, souvent répétées, à des personnes dont, somme toute, très peu présenteront une demande. C'est pourquoi nous avons développé, avec le collègue Ahuntsic, un guide pratique de la reconnaissance des acquis et l'avons transmis aux collègues.

Le guide pratique est l'élément clé qui incite la clientèle à s'inscrire dans le processus de la reconnaissance des acquis. C'est **l'accueil à distance**. Il contient tous les renseignements essentiels à la compréhension du service offert. Il doit donc être à la fois complet et simple. Depuis sa parution dans le réseau et à la suite de notre propre expérience à distance, il a été modifié pour tenir compte de cette nécessité. Par ailleurs comme certains adultes ont besoin d'être rassurés, ils peuvent bénéficier d'une aide téléphonique en tout temps durant nos heures d'ouverture. La clientèle n'a donc pas besoin de se déplacer pour obtenir l'information souhaitée.

- Le dossier de demande de reconnaissance des acquis, quant à lui, a aussi été simplifié. Ce dossier composant la demande ne fait que correspondre à son rôle premier : établir si la personne qui formule une demande de reconnaissance des acquis est admissible à ce service. La personne qui le remplit nous livre des renseignements génériques sur elle-même (données nominatives et scolaires), sur ses expériences de travail ou autres et, dans une lettre, nous explique pourquoi on devrait l'admettre dans le processus de reconnaissance des acquis. C'est une procédure simple, rapide et peu coûteuse à la fois pour la clientèle et pour le Centre.

Proposition pour soutenir le réseau pour l'accueil à distance :

Les collègues ont, de tous les temps, tenu à conserver leur visibilité auprès de leur clientèle. C'est le cas aussi pour le Centre. C'est une réalité incontestable et compréhensible. Aussi, nous ne proposons pas de centraliser cet élément du service de reconnaissance des acquis.

La seule proposition pouvant alors être formulée relève plutôt d'un pieux souhait : les collègues pourraient s'inspirer davantage de l'expertise du Centre pour réaliser leurs propres procédures d'accueil et de demande de reconnaissance des acquis à distance.

4. La référence

- Il est regrettable que, tout comme les collègues, le Centre ne soit plus en mesure de diriger efficacement la clientèle vers d'autres institutions qui offrent un service de reconnaissance des acquis. C'est l'opération "référence" qui ne peut plus être assurée.

En effet, lorsqu'une personne souhaite formuler une demande de reconnaissance des acquis pour des cours ou un programme non offert par notre institution, le meilleur service à lui rendre est de la diriger au bon endroit. C'est pourquoi nous avons conçu un dépliant sur les services de reconnaissance des acquis au collégial. Le dépliant des services n'a pas été mis à jour depuis 1995.

- Encore à ce jour, nous recevons de multiples demandes provenant de collègues, d'organismes d'orientation, d'organismes de référence et d'autres ministères. Comme nous l'avons déjà fait valoir, le dépliant des services pourrait être facilement une ressource **accessible dans Internet**, tant à la clientèle qu'aux institutions et organismes. Ce serait aussi un **autre moyen de promotion** des services de reconnaissance des acquis.
- Par ailleurs, les demandes pourraient aussi être dirigées vers d'autres ordres d'enseignement. Or, aucun outil ne le permet jusqu'ici.

Proposition pour soutenir le réseau pour la référence :

La conception et la mise à jour d'un outil de référence sont une opération de nature provinciale. Elles pourraient aussi relever du Centre, puisqu'il jouit déjà d'une expertise dans le domaine. Le comité aviseur proposé précédemment pourrait être mis à contribution pour appuyer l'organisation de l'opération.

5. L'évaluation à distance

- En ce qui a trait à l'évaluation, ayant choisi l'approche par épreuves, nous avons résolu le problème du lieu de la démonstration. La clientèle passe les **épreuves sous surveillance** aux mêmes endroits et moments que les

élèves inscrits en formation à distance. Le territoire de la province est couvert comme nous l'avons relevé au début de cette intervention, par environ cinquante **sites d'évaluation**, généralement des collèges de toutes les régions.

- Pour certains collèges, la situation est différente. Lorsque peu d'établissements (ou un seul) offrent le même programme de formation et que la clientèle en reconnaissance des acquis réside dans une autre région, la passation d'épreuves peut devenir difficile et coûteuse.

De plus, tout comme pour la production d'épreuves ou de matériel d'évaluation en reconnaissance des acquis, les collèges éprouvent parfois de la **difficulté à trouver la personne-ressource** qui pourra évaluer les acquis sans que cette opération devienne lourde et coûteuse. Les **critères d'évaluation** ne sont pas toujours suffisamment détaillés, et même sont parfois plutôt aléatoires, si bien que le verdict peut varier d'un évaluateur (ou d'une évaluatrice) à l'autre.

C'est ainsi que certains collèges ont même reculé devant la possibilité d'offrir un service de reconnaissance des acquis.

- Par ailleurs, d'autres collèges ont préféré se tourner vers un organisme intermédiaire. C'est le cas pour les collèges membres de l'École Sport-Études. En plus de lui dispenser son propre service de reconnaissance des acquis, le Centre a été approché par l'École Sport-Études afin, d'une part, de développer des outils d'évaluation en éducation physique pour les athlètes-élèves et, d'autre part, de procéder à l'évaluation à distance de leurs acquis. Depuis l'automne 1998, les athlètes admis à l'École Sport-Études peuvent recevoir un service de reconnaissance des acquis grâce à la collaboration établie entre l'École Sport-Études et le Centre. Le résultat de l'évaluation est transmis à l'École Sport-Études qui le dirige, à son tour, vers le collège où l'athlète est inscrit.

Proposition pour soutenir le réseau dans l'évaluation à distance :

Le Centre a déjà donné à quelques collèges la possibilité d'introduire leur **clientèle à des séances d'examen sous surveillance**. Ce service est offert à tous les collèges qui en font la demande. Nous pouvons offrir aussi la possibilité de faire des examens oraux en langue seconde anglaise.

Quant aux collèges qui éprouvent des difficultés à offrir un service de reconnaissance des acquis et qui souhaitent le faire, des **ententes** pourraient être conclues à l'image de celle de Sport-Études. Ces ententes pourraient aussi faire l'objet du mandat du **comité aviseur** dont il a déjà été question.

Limite actuelle :

Jusqu'à maintenant, le Centre ne possède pas d'entente avec le réseau pour l'utilisation de laboratoires ou de tout local pouvant convenir à la passation d'épreuves autres qu'écrites. Toutefois, ayant commencé le développement de cours à distance avec laboratoires, le Centre aura éventuellement à créer des ententes à cet égard.

6. La prestation de la formation manquante

- Au Centre, la formation manquante proprement dite est acquise à partir du **matériel de formation à distance** qui favorise l'autoformation selon un rythme propre à l'élève. Nous entendons par autoformation la possibilité d'apprendre non pas à partir de ses propres ressources, mais à partir d'un matériel pédagogique complet empreint de la présence virtuelle d'un enseignant, d'outils pédagogiques, d'une aide téléphonique et de commentaires correctifs d'un tuteur : l'élève prend en charge l'évolution de sa formation et s'assure de la vérification régulière de ses propres acquis. La formation se réalise au rythme de la personne, sans aucune contrainte liée aux concepts "session" ou "groupe".

En outre, nous avons élaboré des **grilles de spécifications** pour environ quarante cours. Elles permettent d'établir les liens entre les éléments à atteindre par la formation, les critères d'évaluation, le contenu dans le matériel pédagogique à distance et les moyens d'évaluation. Ces grilles servent, entre autres, aux évaluateurs et évaluatrices à préciser les parties du matériel du cours qui feront l'objet de la prestation de la formation manquante en fonction des résultats à l'examen final.

- La prestation de la formation manquante demeure la partie la plus difficilement réalisable pour un collège : problème organisationnel et financier.

Proposition pour soutenir le réseau dans la prestation de la formation manquante :

Le Centre offre, notamment, aux collèges la possibilité d'avoir accès à son matériel de formation à distance par une procédure de vente libre. Quelques collèges ont déjà acquis du matériel pour la formation manquante grâce à l'initiative d'enseignants et d'enseignantes.

Les collèges pourraient profiter de cette occasion pour alléger le poids que peut parfois représenter l'organisation de la prestation de la formation manquante. Au besoin, certaines ententes avec des collèges pourraient aussi être créées, ententes selon lesquelles le service de tutorat du Centre assume l'encadrement de la clientèle.

Limite actuelle :

Le Centre dispose présentement de matériel pédagogique uniquement pour les cours des programmes qu'il a développés.

En conclusion

En conclusion, nous affirmons que le modèle de service à distance de reconnaissance des acquis représente une voie prometteuse. Non seulement rend-il possibles des économies de temps et d'argent tant pour la clientèle que pour le réseau, mais il permet de tenir compte des principales difficultés relevées par le Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (FIRAC).

Parmi ces difficultés, retenons celles qui sont toujours actuelles :

- Impossibilité pour les collèges de maintenir à l'emploi un ou une responsable de ce dossier à temps plein;
- incapacité à mettre en place des moyens de promotion sur une vaste échelle;
- ralentissement du développement des épreuves d'évaluation et de l'implantation de services efficaces, faute de financement suffisant.

Les conséquences sont quasi immédiates; seuls les quelques collèges qui ont exploité un créneau particulier (programme de formation ou clientèle) en matière de reconnaissance des acquis parviennent à persévérer et, dans certains cas, à développer leur service.

Les propositions que nous apportons s'inscrivent dans un modèle qui prévoit une synergie entre les institutions, accorde une visibilité à tous, permet de réaliser des économies d'échelle quant au développement du matériel et à l'offre du service dans tous ses volets.

Nous vous remercions de votre aimable attention.